



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 2 MARS
2000, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Michel Burelle, conseiller suppléant
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

Étaient absents :

Monsieur Gilles Beaudet, conseiller (remplacé par monsieur Michel Burelle)
Monsieur Marcel Dulude, conseiller (remplacé par monsieur Jean-Claude Beaudoin)

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté, à savoir :

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2000
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt des états financiers pour l'année 1999

00-03-044

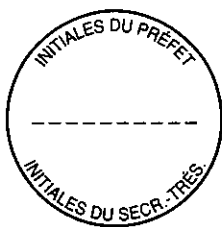


No de résolution
ou annotation

00-03-044
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 7.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, règlement d'emprunt numéro 1694
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2000 du Comité consultatif agricole
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2000 du Comité consultatif régional d'aménagement
10. Avis de conformité : plans et règlements d'urbanisme
 - 10.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville :
 - règlement numéro C.15-2A-7 modifiant le règlement de construction
 - règlement numéro Z.15-1A-74 modifiant le règlement de zonage
11. Projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement
 - 11.1 Adoption du projet de règlement numéro 14-14
 - 11.2 Dépôt d'un avis de motion
 - 11.3 Formation d'une Commission
12. Règlement numéro 14-12 modifiant le Schéma d'Aménagement : document d'accompagnement
13. Projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement
 - 13.1 Avis de motion
 - 13.2 Formation d'une Commission
14. Dépôt du rapport annuel 1999 du Comité consultatif régional d'aménagement
15. Dépôt du rapport annuel 1999 du Comité consultatif agricole
16. S.D.E. Rive-Sud : nomination du représentant de la M.R.C.
17. CLD de La Vallée-du-Richelieu : plan local d'action concerté pour l'économie et l'emploi (PLACÉE)
18. Demandes d'appui :
 - 18.1 M.R.C. de l'Érable : formation des pompiers
19. Affaires publiques



No de résolution
ou annotation

00-03-044
(suite)

20. Centre de formation professionnelle
21. Divers
22. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2000

00-03-045

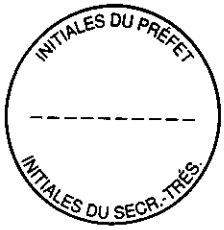
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février
2000 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

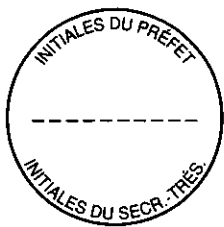
- 00-151 24-01-00 Lettre de MADAME JOHANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 7503-2000 décrétant l'adoption du règlement numéro 301 édictant le schéma d'aménagement révisé.
- 00-152 26-01-00 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant la résolution numéro 2000-020 demandant une rencontre avec le C.N. et les autorités concernées afin d'établir des mesures de sécurité entourant le transport ferroviaire.
- 00-153 27-01-00 Certificat de publication de la M.R.C. DE LAJEMMERAIS, concernant la séance du Bureau des délégués qui se tiendra le jeudi 16 décembre 1999, portant sur l'entretien des cours d'eau Ruisseau Beloeil branches 13, 15, 27 et 28, Branche des 24 Nord ainsi que Second Grand Ruisseau.
- 00-154 27-01-00 Lettre de MADAME LYSE LÉVESQUE, sous-ministre adjointe, responsable de la Montérégie, MINISTÈRE DES RÉGIONS MONTÉRÉGIE, annonçant son intention d'allouer, pour la prochaine année, un montant équivalent à celui de l'année dernière pour le financement des activités du CLD..
- 00-155 28-01-00 Lettre de MADAME MANON DEXTRAZE, adjointe au secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 14-12 modifiant le Schéma d'Aménagement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-156 28-01-00 Lettre de MADAME MICHELINE GENDRON ALIX et MESISEURS ONIL ALIX et STÉPHANE ALIX, nous transmettant un avis de dommage sur les lots P-450 et P-451 près de la rivière à l'Ours, branche 13.
- 00-157 31-01-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE BOURBONNAIS, maire, VILLE DE CHAMBLY, concernant le choix du site pour l'implantation du nouveau Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire des Patriotes.
- 00-158 31-01-00 Lettre de MADAME LYSE LÉVESQUE, sous-ministre adjointe, responsable de la Montérégie, MINISTÈRE DES RÉGIONS MONTÉRÉGIE, demandant l'avis de la M.R.C. sur le plan d'action local pour l'économie et l'emploi du C.L.D.V.R..
- 00-159 31-01-00 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART, transmettant le projet de requête en démolition préparé au sujet du panneau-réclame le long de l'Autoroute 10 à Carignan pour fins de commentaires.
- 00-160 31-01-00 Lettre de MONSIEUR ROBERT ABDALLAH, directeur de projets, HYDRO QUÉBEC, concernant le projet de construction d'une ligne à 735 kV : « Saint-Césaire - Hertel » avis d'intervention à la M.R.C.V.R..
- 00-161 31-01-00 Lettre de MADAME LOUISE-ANDRÉE MOISAN, attachée politique, CABINET DE LA MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, accusant réception, le 16 décembre dernier, du projet de règlement numéro 14-11 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-162 31-01-00 Lettre de MADAME LOUISE-ANDRÉE MOISAN, attachée politique, CABINET DE LA MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, accusant réception, le 10 décembre dernier, du projet de règlement numéro 14-12 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-163 31-01-00 Copie de la lettre de MONSIEUR CLAUDE GLADU, préfet, M.R.C. CHAMPLAIN, adressée à MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, concernant la représentation au sein de l'A.M.T..
- 00-164 01-02-00 Lettre de MONSIEUR ROBERT DUCHARME, directeur adjoint, AMÉNATECH - URBANITEK, s'étant adjoint au groupe SM, offre leurs services pour l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles.
- 00-165 01-02-00 Lettre de MONSIEUR DANIEL DE BROUWER, responsable du bureau de la députée, COMTÉ DE CHAMBLY, accusant réception de la nôtre concernant le dossier de la pyrite.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

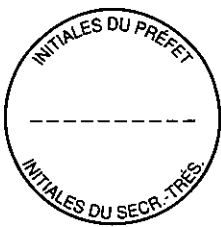
- 00-166 02-02-00 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN VILLENEUVE, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, portant sur le règlement numéro 14-11
- 00-167 03-02-00 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 1204-04-99, 1248-68-99, 1248-69-99 et 1248-70-99, conformément à l'article 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-168 04-02-00 Lettre de MONSIEUR JACQUES RENAUD, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, transmettant pour information les commentaires apportés au compte rendu de la M.R.C. Champlain du 10 janvier 2000 portant sur le Ruisseau Massé.
- 00-169 04-02-00 Lettre de MADAME SHIRLEY VANASSE, M.R.C. DE CHAMPLAIN, transmettant les commentaires et la convocation portant sur le ruisseau Massé.
- 00-170 08-02-00 Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, nous informant que le règlement numéro 14-12 respecte les orientations et les projets du gouvernement en matière d'aménagement et qu'il est en vigueur le jour où le présent avis nous est signifié.
- 00-171 08-02-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le Second projet de règlement numéro PR-184 conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-172 08-02-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement numéro C.15-2A-7 conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-173 08-02-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement numéro 1694 conformément à l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-174 09-02-00 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice à l'aménagement, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, accusant réception du numéro 14-10 modifiant notre Schéma d'Aménagement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-175 09-02-00 Lettre de MONSIEUR RICK LAVERGNE, secrétaire-trésorier par intérim, M.R.C. DE L'ÉRABLE, transmettant la résolution numéro A.R.-01-00-6699 appuyant la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes portant sur la formation des pompiers volontaires.
- 00-176 10-02-00 Lettre de MADAME LOUISE-ANDRÉE MOISAN, attachée politique, CABINET DE LA MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, accusant réception, le 4 février dernier, du projet de règlement numéro 14-10 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-177 10-02-00 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro R-27-2000 portant sur l'avis de la municipalité sur le PSAR II.
- 00-178 10-02-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 200-02-025 concernant le remplacement du maire en son absence au sein du conseil d'administration de la M.R.C.V.R..
- 00-179 11-02-00 Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, portant sur la demande de la M.R.C. de reconsidérer sa position face au règlement numéro 14-11 afin d'en permettre l'entrée en vigueur.
- 00-180 11-02-00 Lettre de MADAME MANON DEXTRAZE, adjointe au secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception des documents touchant le règlement numéro 14-10 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 00-181 11-02-00 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART, transmettant copie de la requête en démolition intentée contre Pattison Québec inc. et ville de Carignan au sujet du panneau-réclame le long de l'Autoroute 10 à Carignan.
- 00-182 14-02-00 Lettre de MONSIEUR CLAUDE LANGLOIS, directeur général, SDE RIVE-SUD, concernant la nomination d'un représentant de la M.R.C. qui siègera au Conseil de la SDE.
- 00-183 14-02-00 Lettre de MADAME SYLVIE McDUFF, secrétaire-trésorière, PAROISSE STE-MARIE-MADELEINE, transmettant la résolution numéro 2000-31 portant sur la branche 6 de la Petite Décharge Noire.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

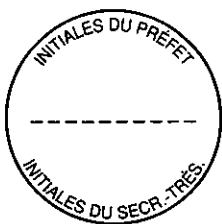
- 00-184 14-02-00 Lettre de MADAME MICHELINE GOSSELIN, présidente du Conseil de la Fondation C.H. Honoré-Mercier et MONSIEUR PIERRE BORNAIS, président du Conseil Réseau Santé Richelieu -Yamaska, FONDATION C.H. HONORÉ-MERCIER, portant sur la possibilité de faire une campagne de levée de fonds.
- 00-185 16-02-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le projet de règlement numéro 99.16.
- 00-186 16-02-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le projet de règlement numéro 99.17.
- 00-187 16-02-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le projet de règlement numéro 99.18.
- 00-188 16-02-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le projet de règlement numéro 91.21.21.99.
- 00-189 16-02-00 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant le premier projet de règlement numéro U-120-76 et les seconds projets de règlements numéros U-120-73, U-12-74 et U-120-75, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-190 16-02-00 Lettre de MONSIEUR CLAUDE BARRON, directeur général, maison d'hébergement jeunesse L'ANTRE-TEMPS, nous invitant à participer à leur « Cabinet de campagne » dont l'objet est de réaliser quelques événements de levée de fonds annuellement.
- 00-191 16-02-00 Lettre de MADAME MARIE-ANDRÉE LECLERC, directrice générale, MUSÉE D'ART DE MONT-SAINT-HILAIRE, sollicitant notre appui financière dans la publication du bulletin souvenir, produit dans le cadre de l'exposition, concours 10^e édition, sous le nom de « Montagne, rivière et village ».
- 00-192 16-02-00 Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 2000-02-028 portant sur la représentation au sein du Conseil de la M.R.C.V.R. en l'absence du maire.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-193 16-02-00 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice à l'aménagement, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, accusant réception du projet de règlement numéro 14-13 de notre M.R.C. qui modifie le Schéma d'Aménagement.
- 00-194 17-02-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 60, conformément à l'article 66 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-195 17-02-00 Lettre de MADAME LOUISE-ANDRÉE MOISAN, attachée politique, CABINET DE LA MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, accusant réception de notre règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-196 18-02-00 Lettre de MADAME SHIRLEY ORICHEFSKY, trésorière, FONDATION LES OISELEURS DU QUÉBEC INC., demandant de leur faire parvenir copie de notre Schéma d'Aménagement.
- 00-197 18-02-00 Lettre de MADAME MANON DEXTRAZE, adjointe au secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception de nos documents portant sur le règlement numéro 14-13 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 00-198 21-02-00 Lettre de MADAME ODILE VAN DER KELEN, directrice générale par intérim, CONSEIL QUÉBÉCOIS DU PATRIMOINE VIVANT, transmettant une facture au montant de 75,00 \$ pour avoir contribué à leur programme dans le cadre du rassemblement de leur Conseil.
- 00-199 21-02-00 Lettre de MONSIEUR CLAUDE BERNIER, co-président d'honneur, C.R.D.M., sollicitant notre appui financière dans le cadre du concert bénéfique de l'Orchestre symphonique de la Montérégie.
- 00-200 21-02-00 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ CHOINIÈRE, maire, MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution d'intention de la municipalité de se joindre à la M.R.C. des Maskoutains.
- 00-201 21-02-00 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le premier projet de règlement numéro 845-93 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-202 21-02-00 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le premier projet de règlement numéro 847-19 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 00-203 22-02-00 Lettre de MONSIEUR MARIO LABONTÉ, directeur général, FONDATION LES OISELEURS DU QUÉBEC INC., nous informant de la tenue d'un atelier de formation sur la conservation des corridors forestiers en milieu agricole.
- 00-204 23-02-00 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement numéro Z.15-1A-74, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 00-205 23-02-00 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 00-206 24-02-00 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, transmettant le règlement numéro 00-92 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 00-207 24-02-00 Lettre de MONSIEUR YVES LEGAULT, président, TOURISME MONTÉRÉGIE, nous invitant au gala des Grands Prix du Tourisme de la Montérégie, quinzième édition, qui se tiendra le 4 avril prochain, à l'Hôtel Gouverneur.

PUBLICATIONS DU MOIS DE FÉVRIER 2000

Gazette officielle du Québec	no. 3 19 janvier 2000
Gazette officielle du Québec	no. 4 26 janvier 2000
Municipalité	décembre – janvier 2000
Bulletin Municipal	vol. 19, no. 3 décembre 1999
Gazette officielle du Québec	no. 5 2 février 2000
Infrastructures	vol. 7, no. 1 janvier 2000
Le Québec rural	vol. 9, no. 1 février 2000
Gazette officielle du Québec	index janvier – décembre 1999



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Gazette officielle du Québec no. 6
9 février 2000

Contact plus no. 32
hiver 2000

Gazette officielle du Québec no. 7
16 février 2000

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

00-03-046

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 00-03 du chèque #8563 au chèque #8619 pour un montant total de 160 579,25 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 1999

Monsieur Benoit Dubord, vérificateur, dépose et présente les états financiers pour l'année 1999.

À la suite des échanges sur le sujet, la résolution suivante est déposée :

00-03-047

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour l'année 1999, tels que réalisés par monsieur Benoit Dubord, vérificateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

7.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement d'emprunt numéro 1694

00-03-048

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1694, décrétant l'exécution de travaux sur des rues résidentielles en périmètre urbain;



No de résolution
ou annotation

00-03-048
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement
d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La
Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1694 de la ville de Saint-
Bruno-de-Montarville, décrétant l'exécution de travaux sur des rues
résidentielles en périmètre urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2000 DU COMITÉ
CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la
séance ordinaire du 24 février 2000 du Comité consultatif agricole.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2000 DU COMITÉ
CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la
séance ordinaire du 28 février 2000 du Comité consultatif régional
d'aménagement.

POINT 10. AVIS DE CONFORMITÉ : PLANS ET RÈGLEMENTS
D'URBANISME

10.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville :

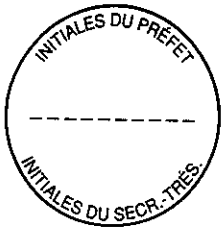
– Règlement numéro C.15-2A-7 modifiant le règlement de construction

00-03-049

ATTENDU QUE le règlement de construction de la ville de Saint-Bruno-
de-Montarville est réputé conforme au Schéma
d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le
règlement numéro C.15-2A-7 modifiant son règlement de
construction;

ATTENDU QUE le règlement numéro C.15-2A-7, modifiant le règlement
de construction de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville,
doit être approuvé par la M.R.C.;



No de résolution
ou annotation

00-03-049
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro C.15-2A-7, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-02-018, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro C.15-2A-7, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-02-010, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro C.15-2A-7 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro C.15-2A-7, modifiant le règlement de construction de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

– Règlement numéro Z.15-1A-74 modifiant le règlement de zonage

00-03-050

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-74 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-74, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-74, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-02-019, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-74, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-02-011, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-74 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante



No de résolution
ou annotation

00-03-050
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-74, modifiant le règlement de zonage de la ville Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 11. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-14 MODIFIANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

11.1 Adoption du projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement

00-03-051

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement stipule que les usages récréatifs intensifs peuvent être implantés en affectation agricole seulement lorsqu'ils se situent aux abords des routes 133 et 223, à un maximum d'un (1) kilomètre des limites des périmètres d'urbanisation de la partie Nord de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a déposé au Conseil une demande de modification au Schéma d'Aménagement, de façon à permettre l'agrandissement d'un usage récréatif intensif même s'il est situé à plus d'un (1) kilomètre des limites du périmètre d'urbanisation;

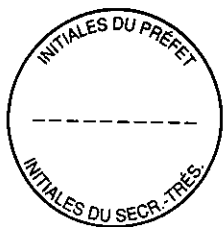
ATTENDU QUE, suite à cette demande, le Conseil a mandaté le personnel de la M.R.C. afin qu'il élabore un projet de règlement permettant l'implantation d'usages récréatifs intensifs en fonction de critères plutôt qu'en fonction d'une distance;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé au Conseil, de même qu'au Comité consultatif régional d'aménagement et au Comité consultatif agricole;

ATTENDU QU'eu égard au projet de règlement, le Comité consultatif agricole recommande au Conseil, par la résolution numéro 00-02-012, d'apporter les modifications suivantes :

⇒ Article 2 :
changer "...lorsque ces terrains sont à moins de cent (100) mètres..."
par
"...lorsque ces routes sont à moins de cent (100) mètres ...";

⇒ Article 3 :
ajouter le critère suivant : " – la zone proposée est localisée entre la route et la rivière Richelieu".



No de résolution
ou annotation

00-03-051
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'eu égard au projet de règlement, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-02-020, recommande au Conseil d'apporter la modification suivante :

- ⇒ Article 2 :
changer l'alinéa "- Sur des terrains contigus aux routes 133 et 223 lorsque ces terrains sont à moins de cent (100) mètres de la rivière Richelieu et lorsque les objectifs et critères énumérés à l'article 3.4.4. sont rencontrés"
par
" – Sur des terrains contigus aux routes 133 et 223 lorsque les objectifs et critères énumérés à l'article 3.4.4 sont rencontrés";

ATTENDU QU'il y a lieu de statuer sur ces recommandations avant de procéder à l'adoption du projet de règlement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU D'amender le projet de règlement numéro 14-4 modifiant le Schéma d'Aménagement, tel que déposé, comme suit :

- ⇒ Article 2 :
changer "...lorsque ces terrains sont à moins de cent (100) mètres..."
par
"...lorsque ces routes sont à moins de cent (100) mètres ...";
- ⇒ Article 3 :
ajouter le critère suivant : " – la zone proposée est localisée entre la route et la rivière Richelieu".

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Jean-Claude Beaudoin, Robert Beaudry, Michel Burelle, Julien Bussière, Honorius Charbonneau, André Choinière, Guy Dubé, Yves Laganière et Claude Voyer ayant voté en faveur de la résolution alors que messieurs Jacques Durand, Bernard Gagnon et Gilles Plante ont voté contre. La résolution est réputée adoptée puisque le vote favorable représente la majorité des voix exprimées et la majorité de la population représentée soit 82 041 personnes.

00-03-052

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement stipule que les usages récréatifs intensifs peuvent être implantés en affectation agricole seulement lorsqu'ils se situent aux abords des routes 133 et 223, à un maximum d'un (1) kilomètre des limites des périmètres d'urbanisation de la partie Nord de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a déposé au Conseil une demande de modification au Schéma d'Aménagement de façon à permettre l'agrandissement d'un usage récréatif intensif même s'il est situé à plus d'un (1) kilomètre des limites du périmètre d'urbanisation;



No de résolution
ou annotation

00-03-052
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à cette demande, le Conseil a mandaté le personnel de la M.R.C. afin qu'il élabore un projet de règlement permettant l'implantation d'usages récréatifs intensifs en fonction de critères, plutôt qu'en fonction d'une distance;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé au Conseil, de même qu'au Comité consultatif régional d'aménagement et au Comité consultatif agricole;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-02-012, et le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-02-020, recommandent tous deux d'apporter des modifications au projet de règlement;

ATTENDU QUE le Conseil, par la résolution numéro 00-03-051 a convenu d'amender le projet de règlement en fonction de la recommandation du Comité consultatif agricole;

ATTENDU QU'un document d'accompagnement est également déposé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Burelle

ET RÉSOLU D'adopter le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement, tel que déposé, amendé par la résolution numéro 00-03-051, et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

D'adopter le document d'accompagnement inhérent au projet de règlement, en y apportant les correctifs découlant de l'amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

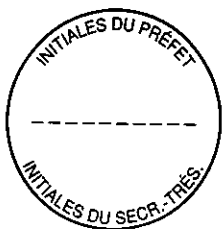
00-03-053

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE ledit projet a pour objet de modifier les critères quant à l'implantation d'usages récréatifs intensifs dans le corridor de la rivière Richelieu, dans la partie Nord de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de revoir en profondeur les modalités d'implantation des usages récréatifs intensifs dans le corridor de la rivière Richelieu;

ATTENDU QUE le Conseil a amorcé le processus de révision du Schéma d'Aménagement



No de résolution
ou annotation

00-03-053
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU DE réévaluer, dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement, les modalités d'implantation des usages récréatifs intensifs, en considérant l'ensemble du corridor de la rivière Richelieu, incluant le canal de Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Dépôt d'un avis de motion

00-03-054

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR HONORIUS CHARBONNEAU À L'EFFET QUE, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE, SERA DÉPOSÉ, POUR ADOPTION, UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET CONCERNANT LES USAGES RÉCRÉATIFS INTENSIFS.

11.3 Formation d'une Commission

00-03-055

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 00-03-052, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE, conséquemment, au moins une assemblée publique doit être tenue sur le territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QUE, pour ce faire, une Commission doit être formée

EN CONSÉQUENCE

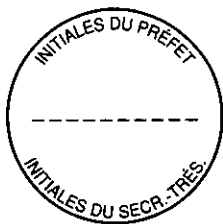
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU DE former une Commission afin de tenir au moins une assemblée publique, eu égard au projet de règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement.

QUE la Commission soit composée, en plus du Préfet qui en est le président, de messieurs Robert Beaudry, Honorius Charbonneau et Bernard Gagnon.

DE confier au secrétaire-trésorier le mandat de fixer la date, le lieu et l'heure des assemblées publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

00-03-056

POINT 12. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-12 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT : DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, à la séance ordinaire du 5 août 1999, le règlement numéro 14-12 modifiant le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE ledit règlement est entré en vigueur le 7 février 2000;

ATTENDU QUE, conséquemment, le Conseil doit adopter un document d'accompagnement indiquant les obligations que crée l'entrée en vigueur du règlement auprès des municipalités

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU D'adopter le document d'accompagnement, eu égard au règlement numéro 14-12 modifiant le Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-13 MODIFIANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

13.1 Avis de motion

00-03-057

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR CLAUDE VOYER À L'EFFET QUE, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE, SERA DÉPOSÉ, POUR ADOPTION, UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET CONCERNANT L'AFFECTATION INDUSTRIELLE.

13.2 Formation d'une Commission

00-03-058

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 3 février 2000, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement, concernant l'affectation industrielle;

ATTENDU QUE, conséquemment, au moins une assemblée publique doit être tenue sur le territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QUE pour ce faire, une Commission doit être formée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière



No de résolution
ou annotation

00-03-058
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU DE former une Commission afin de tenir des assemblées publiques, eu égard au projet de règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement.

QUE la Commission soit composée, en plus du Préfet qui en est le président, de messieurs Gilles Beaudet, Honorius Charbonneau et Guy Dubé.

DE confier au secrétaire-trésorier le mandat de fixer la date, le lieu et l'heure des assemblées publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 1999 DU COMITÉ
CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Le vice-président du Comité consultatif régional d'aménagement, monsieur Jean-Claude Beaudoin, dépose et présente le rapport annuel 1999 du Comité consultatif régional d'aménagement.

À la suite de la présentation, la résolution suivante est déposée :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du rapport annuel 1999 du Comité consultatif régional d'aménagement.

DE féliciter et de remercier les membres du Comité pour l'excellent travail accompli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 1999 DU COMITÉ
CONSULTATIF AGRICOLE

Le président du Comité consultatif agricole, monsieur Claude Voyer, dépose et présente le rapport annuel 1999 du Comité consultatif agricole.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Burelle

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du rapport annuel 1999 du Comité consultatif agricole.

DE féliciter et de remercier les membres du Comité pour l'excellent travail accompli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

00-03-059

00-03-060



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 16. S.D.E. RIVE-SUD : NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE
LA M.R.C.

00-03-061

ATTENDU QUE le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est desservi par la Société de développement économique de la Rive-Sud;

ATTENDU QUE, conséquemment, le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu détient un siège au sein du conseil d'administration de l'organisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination du représentant du Conseil de la M.R.C. pour l'année 2000

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE monsieur Marcel Dulude soit et est nommé à titre de représentant du conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la Rive-Sud, pour l'année 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU : PLAN LOCAL
D'ACTION CONCERTÉ POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI
(PLACÉE)

Les membres du Conseil ont reçu copie du Plan local d'action concerté pour l'économie et l'emploi (PLACÉE) du CLD de La Vallée-du-Richelieu.

Toutefois, avant de formuler un avis, tel que demandé par le ministère des Régions, le Conseil convient d'attendre la recommandation du Comité consultatif régional d'aménagement.

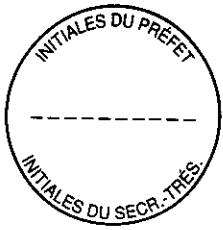
POINT 18. DEMANDES D'APPUI

18.1 M.R.C. de l'Érable : formation des pompiers

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. de l'Érable.

POINT 19. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 20. CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

00-03-062

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Patriotes désire implanter, sur son territoire, un Centre de formation professionnelle;

ATTENDU QUE les municipalités de Beloeil, de Boucherville, de Chambly, de Saint-Amable et de Varennes ont proposé un site sur leur territoire;

ATTENDU QU'une série de critères a été établie quant au choix du site;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'en plus de ces critères liés au site, la Commission scolaire doit également tenir compte de la présence d'institutions à vocations semblables à la limite de son territoire, à savoir : l'école Pierre Dupuis et le CEGEP Édouard-Montpetit, à Longueuil, et l'école d'aéronautique, à Saint-Hubert;

ATTENDU QUE de ce fait, il est nécessaire d'assurer un équilibre dans la répartition spatiale d'institutions à vocations semblables, afin de permettre la meilleure accessibilité possible à la clientèle visée;

ATTENDU QUE les sites proposés par les villes de Beloeil et de Chambly répondent en tout point aux exigences liées au choix du site et maximisent le nécessaire équilibre dans la répartition des institutions sur la Rive-Sud

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU DE demander à la Commission scolaire des Patriotes de considérer en priorité les sites proposés par les villes de Beloeil et de Chambly pour l'implantation d'un Centre de formation professionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

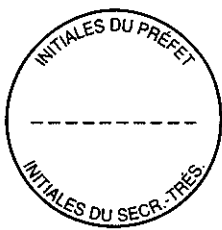
POINT 21. DIVERS

Aucun sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

00-03-063

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière



No de résolution
ou annotation

00-03-063
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

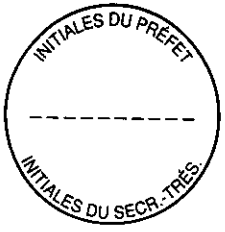
ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 15.

Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Pierre Bourbonnais
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**